



COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER
SIR WILFRID LAURIER SCHOOL BOARD

Politique
n° 2004-CA-11

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL DES COMMISSAIRES

Résolution n° 040623-CA-0221

Mise à jour : Au besoin

NOTE : Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et dans le seul but d'alléger le texte.

1. Préambule

La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'est formellement engagée à promouvoir l'excellence dans toutes les activités d'enseignement et d'apprentissage. Elle est consciente, d'une part, qu'elle ne peut respecter cet engagement sans la participation active des élèves, des éducateurs et du personnel administratif et, d'autre part, que le perfectionnement est un élément clé de l'atteinte de l'excellence. Le conseil des commissaires, à titre de corps décisionnel, admet qu'il doit se tenir au courant des nouvelles orientations en éducation et, qu'à cette fin, il est important que les commissaires puissent prendre part à des congrès, des ateliers et des séminaires à caractère pédagogique.

2. Objectifs

- 2.1 Voir à ce que tous les commissaires d'école aient accès aux ressources qui leur permettront de parfaire leurs connaissances dans une variété de domaines.
- 2.2 Fournir aux commissaires des occasions de développer et de mettre à jour les compétences et connaissances dont ils ont besoin pour gérer efficacement les affaires de la commission scolaire.

3. Processus*

- 3.1 Un montant doit être réservé au budget annuel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour le perfectionnement des commissaires. Ce montant doit servir à payer les frais d'inscription, de déplacement, de séjour et autres engagés par les commissaires pour participer à des congrès, des ateliers et des séminaires.
- 3.2 Les commissaires doivent présenter une demande de participation écrite au directeur général adjoint/secrétaire général dans le délai prévu à cette fin. Les demandes de participation sont soumises à l'approbation du conseil des commissaires à la séance ordinaire qui en suit la réception.
- 3.3 En plus du montant visé au point 3.1 qui précède, la commission scolaire doit réserver, à même son budget annuel, un montant identifié comme étant le « compte budgétaire des activités de perfectionnement des commissaires ». Ce montant doit servir à la tenue annuelle d'activités de perfectionnement pour les commissaires. Le conseil des commissaires peut inviter des membres de la Direction générale ou de la Direction à participer à une activité.

* Se reporter aux lignes directrices

4. Rapports et pièces justificatives

- 4.1 Tout commissaire qui participe à un congrès, un atelier ou un séminaire doit présenter un rapport écrit à la séance ordinaire du conseil des commissaires qui suit l'événement. Si le laps de temps est trop court, le président du conseil peut reporter la présentation du rapport à la séance subséquente. Le rapport doit faire état des points saillants de l'activité et des incidences possibles pour la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.
- 4.2 Au terme de l'activité, les commissaires qui y ont participé remettent sans délai leur demande de remboursement accompagnée des pièces justificatives. Les frais de déplacement par avion (classe économique), train, autobus ou voiture sont remboursés au taux prévu par la politique de remboursement des frais de déplacement et de représentation en vigueur.

**Lignes directrices pour l'application de la Politique n° 2005-CA-11
Perfectionnement professionnel des commissaires
de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier**

Dans le but de faciliter l'application de la section 3 de la politique n° 2005-CA-11 : Perfectionnement professionnel des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, les lignes directrices suivantes s'appliquent :

Section 3.1 Le budget annuel alloué au perfectionnement des commissaires représente 0,0032 % du budget annuel de la commission scolaire. Pour l'année scolaire 2004-2005, l'allocation sera de 35 000 \$. Cette somme servira à couvrir les dépenses engagées par les commissaires pour participer à des activités de perfectionnement, y compris le congrès printanier de l'ACSAQ/AEAQ.

Section 3.2 Les commissaires, à l'exception du président, qui souhaitent participer à une activité de perfectionnement doivent remplir le formulaire de demande qui apparaît à l'annexe A de la politique.

Cette exigence ne s'applique pas au congrès printanier de l'ACSAQ/AEAQ ni aux séances d'orientation organisées par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le directeur général adjoint/secrétaire général rencontre le président de la commission scolaire pour étudier les demandes d'autorisation de participer à une activité de perfectionnement avant de les soumettre au comité exécutif pour considération puis au conseil des commissaires pour approbation.

La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise un maximum de trois (3) commissaires par activité de perfectionnement. La délégation de la commission scolaire est la suivante :

- a) Le président de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.
- b) Deux (2) commissaires.

En cas d'empêchement du président, sa place est offerte aux autres commissaires.

Si la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite qu'un plus grand nombre de commissaires soient délégués à l'activité de perfectionnement, le conseil des commissaires doit adopter une résolution à cet effet.

Cette exigence ne s'applique pas au congrès printanier de l'ACSAQ/AEAQ ni aux séances d'orientation organisées par la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Section 3.3 Le budget annuel alloué au perfectionnement des commissaires représente 0,0032 % du budget annuel de la commission scolaire. Pour l'année scolaire 2004-2005, l'allocation sera de 35 000 \$.



Demande d'autorisation de participer à une activité de perfectionnement

PRIÈRE D'ÉCRIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Nom du commissaire : _____

Titre de l'activité : _____

Date(s) de l'activité : _____

Lieu de l'activité : _____

Activités de perfectionnement auxquelles vous avez déjà participé (sauf le congrès printanier de l'ACSAQ/AEAQ).
Inscrire le titre de l'activité et l'année.

1. _____
2. _____
3. _____

Êtes-vous actuellement président ou membre d'un comité permanent de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier?
Inscrire le ou les comités auxquels vous siégez à titre de président ou de membre :

Décrivez brièvement comment votre participation à cette activité de perfectionnement vous aidera dans votre fonction de commissaire et de membre d'un comité permanent.

Dépenses prévues (montants approximatifs)

Inscription	_____	<input type="checkbox"/> Canadien	<input type="checkbox"/> US	<input type="checkbox"/> Autre, précisez : _____
Déplacement	_____	<input type="checkbox"/> Canadien	<input type="checkbox"/> US	
Hébergement	_____	<input type="checkbox"/> Canadien	<input type="checkbox"/> US	
Repas	_____	<input type="checkbox"/> Canadien	<input type="checkbox"/> US	
Frais divers	_____	<input type="checkbox"/> Canadien	<input type="checkbox"/> US	

Signature du commissaire

Date

À L'USAGE DE L'ADMINISTRATION	A - M - J
Date de réception	_____
Date d'examen de la demande avec le président	_____
Date de présentation au comité exécutif	_____
Date d'approbation par le conseil des commissaires	_____